

Image not found or type unknown



## Occupation illicite d'une cour par le bailleur.

Par **sasuke22**, le **28/07/2013** à **19:40**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison individuelle depuis six ans, or, depuis que j'ai emménagé, le bailleur (qui est aussi mon voisin) gare ses deux voitures dans ma cour, m'empêchant de l'utiliser comme je le souhaiterais.

Quand je lui ai demandé de ne plus garer ses voitures dans ma cour, il a refusé.

J'ai donc payé pendant six ans un loyer pour une cour que je ne pouvais utiliser que partiellement.

Je m'apprête à déménager, je souhaitais savoir si je pouvais attaquer en justice mon bailleur pour qu'il me restitue une partie des loyers versés, si oui quels sont les éléments probatoires que je pourrais avancer à l'appui de mes prétentions.

En vous remerciant d'avance.

Par **Lag0**, le **28/07/2013** à **22:25**

Bonjour,

Déjà, il faut vérifier si votre bail vous donne une jouissance exclusive de cette cour.